

Fiche de base CNU-ANTARES

Enseignants-chercheurs-qualification session 2007
Section n° 73 – Cultures et Langues régionales
Groupe XII

Dans sa composition actuelle, le Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à l'automne 2003. Il est composé pour 2/3 de membres élus et pour 1/3 de membres nommés. Son mandat s'achèvera en 2007.

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La 73^e section a pour objet les langues et cultures régionales *territorialisées* dans l'espace français. Sont notamment concernés les champs linguistiques et culturels suivants : basque, breton, catalan, corse, créole, franco-provençal, langues d'oïl, occitan (NB : l'alsacien est conventionnellement rattaché au champ des études germaniques ; les langues usitées dans les territoires du Pacifique relèvent pour leur part de la 15^e Section).

2) COMPOSITION au 30 septembre 2006

Bureau

Président : Michel NICOLAS (PR, Université Rennes2 Haute-Bretagne)
Vice-président A : Charles VIDEgain (PR, Université de Pau)
Vice-présidente B : Martine BERTHELOT (MCF, Université de Perpignan)
Assesseur : Jean-Claude RANUCCI (MCF, Université de Nice)

Membres

Collège A

BECAT Jean (Université de Perpignan)-élu
DENIS Gwendal (Université Rennes2 Haute-Bretagne)-élu
GOUIRAN Gérard (Université Montpellier 3)-élu
HORiot Brigitte (Université Lyon 3)-nommée
LAMBERT Pierre-Yves (École Pratique des Hautes Études, Paris)-nommé
MARTIN Jean-Baptiste (Université Lyon 2)-élu
MAURON Claude (Université Aix-Marseille 1)-nommé
NICOLAS Michel (Université Rennes2 Haute-Bretagne)-élu
OYHARÇABAL Bernard (CNRS)-nommé
SAUZET Patrick (Université Toulouse 2)-élu
STEFANAGGI Marie-José (Université de Corte)-élue

VIDEGAIN Charles (Université de Pau)-élu

Collège B

AKINCI Mehmet-Ali (Université de Rouen)-nommé
BERTHELOT Martine (Université de Perpignan)-élue
BONNET Christian (Université Clermont-Ferrand 2)-nommé
CASENAVE Jean (Université de Bordeaux 3)-élu
DUPUIS Marie-Régine (Université de la Réunion)-élue
GOURC Jacques (Université de Toulouse 2)-nommé
KERGOAT Lukian (Université Rennes2 Haute-Bretagne)-élu
LANDRECIES Jacques (Université Lille 3)-élu
MEDORI Stella (Université de Corte)-nommée
RANUCCI Jean-Claude (Université de Nice)-élu
N... (Remplacement d'un élu en cours)
N... (Remplacement d'un élu en cours)

3) THÉMATIQUES

Relèvent notamment de la 73^{ème} section du CNU les problématiques en rapport avec les approches suivantes :

- Attitudes et représentations linguistiques
- Bases de données et réseaux
- Bilinguisme et didactologie
- Culture et diversité culturelle
- Dialectologie
- Ethnotextes et oralité
- Expertises linguistiques et néologie
- Histoire de la langue
- Identités régionales
- Ethnolinguistique
- Lexicologie, lexicographie, terminologie
- Linguistique, sociolinguistique
- Littérature
- Minorités et minorisés
- Mouvement culturel et politique
- Patrimoine immatériel
- Patrimoine linguistique et culturel
- Toponymie

Le champ des études basques, bretonnes, catalanes, corses, créoles et occitanes se rapporte à des langues faisant l'objet d'un enseignement dans les établissements scolaires et universitaires, et pour lesquelles existe un CAPES. La 73^e section prête un intérêt tout particulier à ce que les candidats disposent dans l'une ou l'autre des langues considérées d'une connaissance leur permettant d'exploiter à des fins de recherche toutes sortes de sources qui s'y rattachent.

4) CONSEILS AUX CANDIDATS (MCF et PR)

Sur le plan général

Il est conseillé au candidat de justifier sa candidature dans la 73^{ème} section en la présentant comme celle d'un futur enseignant-chercheur intéressé par le champ d'une langue et culture régionale et sa problématique: philologie, linguistique, littérature et autres sciences sociales et humaines telles que notamment histoire, géographie, sociologie, anthropologie, histoire de l'art, langues, sciences politiques, sciences de l'éducation, domaines que le candidat aura abordés dans son Master (ou DEA) et/ou dans sa thèse.

Cet intérêt pour le domaine de connaissances de la 73^{ème} section doit apparaître dans l'activité scientifique déjà produite par le candidat .Il peut être aussi projeté en termes de future intégration à des programmes scientifiques en cours ou à créer et de proposition d'un apport original à la connaissance scientifique dans le cadre de la section.

Une question doit être suffisamment précisée: celle du niveau de compétence dans une langue régionale. Cela peut aller de l'excellente connaissance pratique et théorique de la langue par le candidat qui lui donne une aptitude à enseigner DANS ladite langue , jusqu'à la compétence minimale lui rendant au moins possible l'exploitation de divers types de documents disponibles dans cette langue dans l'hypothèse où il ne s'estimerait pas en mesure d'en assurer l'enseignement .

Sur le plan particulier

Qualification aux fonctions de maître de conférences

La section prend en compte le CV du candidat, la notice individuelle et les documents scientifiques joints pour juger de la pertinence du dossier. Elle n'entend pas imposer aux candidats une présentation normalisée et rigide. Elle souhaite toutefois que les candidatures fassent **clairement** apparaître les éléments d'information suivants :

- état-civil (nom, prénom, âge, date de naissance, situation familiale, adresse personnelle, téléphone, courriel)
- statut actuel (établissement d'affectation, adresse professionnelle, statut dans l'enseignement secondaire,dans divers types d'établissements ou dans le milieu universitaire : chargé de cours, post-doctorant, ATER...).
- formation académique [filiale(s) suivie(s), diplômes obtenus avec dates et lieux d'obtention...].Renseigner sur la formation initiale dont DEUG, licences ou LMD, Master ou DEA et maîtrise. Préciser le numéro de section de rattachement du CNU.
- intitulé de la thèse et spécialité dans laquelle elle a été soutenue, nom du directeur/de la directrice de la thèse, membres du jury, lieu et date de la soutenance, mention obtenue. Rappel :l'envoi du rapport de soutenance de thèse **intégral** parmi les documents joints est obligatoire. Celui de la thèse elle-même est fortement conseillé.
- expériences et responsabilités pédagogiques de toutes natures (enseignements assurés: institution ou cadre d'enseignement, public concerné, niveau, charges horaires, dans quelle langue le cas échéant).
- activités administratives éventuelles.
- laboratoire(s) de rattachement: titre exact, responsables, champ d'activités, type de participation.
- problématiques de recherche et recherches en cours; un développement libre doit permettre de tracer de manière cohérente et dynamique la trajectoire scientifique du candidat et ses centres d'intérêt.
- publications (articles, communications à des colloques, ouvrages etc.). Cette présentation des travaux parus et à paraître doit être conforme aux normes de la bibliographie scientifique (référence exacte et contrôlable, pagination etc.). Le candidat doit préciser son apport personnel en cas de publications collectives (de manière plus claire que par le seul ordre des auteurs dans le titre). Les revues à comité de lecture gagnent à être distinguées.

L'auto-édition, dont celle sur internet n'est pas à citer. Outre la thèse et le rapport de thèse cités plus haut, le candidat doit joindre un exemplaire des trois travaux qu'il estime être les plus significatifs de son activité.

-perspectives de recherche (projets individuels ou en collaboration, inflexions ou réorientations thématiques etc.)

Qualification aux fonctions de professeur

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2006 (J.O. n° 110 du 12 mai 2006, texte n° 23), être titulaire d'un Doctorat d'Etat ou d'une HDR soutenue au plus tard le 14 décembre 2006.

Eu égard au faible de nombre de candidats, la section n'estime pas utile de lier ses travaux à un dispositif normatif contraignant, se réservant d'examiner chaque candidature avec tout le soin nécessaire.

Cela étant, la section souhaite voir apparaître des éléments permettant d'apprécier en quoi les candidatures répondent aux obligations et compétences académiques requises pour postuler à un emploi de cette nature:

-activités pédagogiques présentes ou passées du 1^{er} au troisième cycle (enseignements, responsabilités, coordinations etc.)

-exercice de responsabilités administratives réelles (direction de services ou d'unités, participation à des conseils etc.)

-activité scientifique attestée dans un laboratoire de recherche ; publications diversifiées, régulières et de qualité; participation à des colloques internationaux ; encadrement d'étudiants.

- activités de valorisation de la recherche.

5) STATISTIQUES

<i>QUALIFICATIONS</i>		
<i>73e Section</i>		
PROFESSEURS	2005	2006
Nombre de candidats	5	10
Dossiers non parvenus ou non recevables	1	2
Nombre de dossiers examinés	4	8 (1F 7H)
Qualifiés/dossiers examinés	3 (75) % (2F 1H)	6 (75) % (6H)
Non qualifiés	1 (25 %)	2 (25 %)

MCF	2005	2006
Nombre de candidats	28	31
Dossiers non parvenus ou non recevables	4	10
Nombre de dossiers examinés	24 (10F 14H)	21 (7F 14H)
Qualifiés/dossiers examinés	15 (62,5%) (6F 9H)	8 (38 %) (2F 6H)
Non qualifiés	9 (37,5 %) (4F 5H)	13 (61,9 %) (5F 8H)

6) SECTIONS IDENTIFIÉES COMME VOISINES

Sont considérées comme voisines les sections se trouvant aux frontières de champs interdisciplinaires.

- 04 Science politique
 - 07 Sciences du langage
 - 09 Langue et littérature françaises
 - 10 Littératures comparées
 - 11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
 - 14 Langues et littératures romanes
 - 18 Arts . plastique, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art
 - 19 Sociologie, démographie
 - 20 Anthropologie, ethnologie, préhistoire
 - 21 Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art
 - 22 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
 - 23 Géographie physique, humaine économique et régionale
 - 24 Aménagement de l'espace, urbanisme
 - 70 Sciences de l'éducation
 - 71 Sciences de l'Information et de la Communication
-